

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2212

présenté par
M. Berta, rapporteur

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« le déclarent à »

les mots :

« en font la déclaration auprès de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.